



REGLEMENT DES SAVOIRS D'ÉQUITATION ETHOLOGIQUE

Edition 2008

SOMMAIRE

Avant-propos	1
Organisation des sessions d'examen	2
Tableau récapitulatif des objectifs	5

Avant-propos

La FFE a vocation à promouvoir et à développer l'équitation et la diversité de ses activités. Suivant ses statuts, la FFE a pour mission : « l'évaluation du niveau de maîtrise technique des pratiquants licenciés à la Fédération et la délivrance des attestations correspondantes ».

Face à l'engouement pour une nouvelle pratique dite « équitation éthologique », la FFE a décidé de s'investir afin de proposer un dispositif de qualité qui organise la formation et l'évaluation des pratiquants licenciés dans cette nouvelle activité.

La FFE conçoit l'équitation éthologique comme une approche du cheval basée sur la CONFIANCE et le RESPECT. Ce point de vue revalorise la relation entre l'homme et le cheval et réintègre le travail à pied. Ainsi, plus que de former des cavaliers, ce programme vise une formation « d'Homme de cheval ». En développant un véritable partenariat, il diminue les risques d'incompréhension mutuelle et par là même les risques d'accidents.

En outre, ce dispositif peut permettre aux établissements équestres adhérents de proposer un programme qui prend en compte une des motivations identifiées pour la pratique de l'équitation : le contact avec l'animal. La pratique de l'équitation éthologique apparaît donc complémentaire de nombreuses disciplines.

Le programme d'équitation éthologique conçu par la FFE pour le pratiquant constitue une véritable méthodologie d'apprentissage. L'appellation officielle des différents niveaux de compétences est : « Savoirs d'équitation éthologique », ils se déclinent des Savoirs 1 à 5. Ils permettent d'évaluer la pratique de l'équitation éthologique, les soins et les connaissances qui s'y rattachent.

Le présent règlement définit l'organisation générale des sessions d'examen, les modes de validation des savoirs ainsi que le contenu des programmes. De façon à préserver la liberté pédagogique des enseignants les modalités d'évaluation et les critères de réussite qui s'y rattachent sont laissés à leur initiative.

Cohérence technique de l'ensemble du dispositif

Les contenus techniques des Savoirs sont élaborés et fixés par la Direction Technique Nationale. Ainsi, les qualifications acquises sur l'ensemble du territoire par les cavaliers doivent impérativement être homogènes. Cette homogénéité tient à une stricte application des réglementations par les jurys, et à une qualification également certifiée par des Juges.

Organisation des sessions d'examen

Important

Le présent règlement prend effet à compter du jour de sa publication. Toute modification est publiée dans le bulletin officiel de la FFE « REF » et son application a lieu dans un délai fixé lors de la publication.

Organisateur

Tout club de la FFE affilié ou agréé avec une licence de dirigeant en cours de validité peut organiser une session d'examen.

Tout organisateur d'examen s'engage à saisir les résultats sur internet www.ffe.com ou à transmettre le procès-verbal de la session à SIF 14490 LITTEAU dans un délai de 8 jours maximum.

Jury

Composition

Les CTR sont membres de droit de toutes sessions d'examen des Savoirs, quels que soient le niveau, l'organisateur et le lieu de la session.

Le Président du jury est responsable de la session d'examen, il doit être au moins titulaire d'un BEES 1 ou 2 ou BPJEPS activités équestres ou AQA (toutes disciplines

équestres) et être en possession d'un brevet fédéral d'équitation éthologique de niveau 2 ou 3 en fonction du niveau de savoir évalué. En outre, le jury doit comprendre l'examineur qui validera le passage du savoir.

Les prérogatives du jury

En cas d'incident lors d'une session d'examen (exemple : tout comportement répréhensible à l'égard du jury, des autres candidats, de l'organisation, de sa monture ou celle des autres...), le Président du jury peut exclure de l'examen le cavalier responsable et interdire la présence dans le public, de toute personne troublant le bon déroulement de l'examen.

Le Président du jury peut à tout moment décider de suspendre le déroulement des épreuves, notamment pour des raisons de sécurité. Le jury doit refuser un couple cavalier/cheval qui se présente en dehors des conditions nécessaires au respect de la sécurité dans les activités équestres - notamment pour le travail à cheval, le port d'une protection individuelle céphalique (normes NF EN 1384) obligatoire.

Examineur

La validation des Savoirs se fait par une personne dénommée « examineur ». Elle doit avoir demandé un « code examineur » à FFE CLUB et remplir les conditions suivantes :

- Etre titulaire de la licence de pratiquant de l'année en cours.
- Posséder un BEES 1, 2, BPJEPS activités équestres, AQA (toutes disciplines équestres).
- Etre titulaire :
 - d'un brevet fédéral d'équitation éthologique de niveau 1 pour obtenir un code examineur simple : validation des Savoirs 1 et 2 ;
 - d'un brevet fédéral d'équitation éthologique de niveau 2 – ou niveau 3 délivré dans le cadre du règlement 2007 ou antérieur – pour obtenir un code examineur supérieur : validation des Savoirs 1 à 5.

L'enregistrement du Savoir apparaît sur la licence de pratiquant et fait l'objet de l'envoi d'un diplôme.

Evaluation

Chaque Savoir fait l'objet d'une évaluation :

- de la pratique de l'équitation éthologique ;
- des soins ;
- des connaissances théoriques et pratiques.

Les « tests » sur les connaissances peuvent faire l'objet d'interrogations sur le contenu des Savoirs antérieurs.

Conditions d'inscription

Pour s'inscrire à un Savoir, le pratiquant doit avoir une licence de pratiquant FFE en cours de validité.

Les cavaliers âgés de 18 ans ou plus au 1^{er} janvier de l'année en cours peuvent se présenter au Savoir de leur choix.

Tenue et présentation

Les cavaliers et leur monture doivent se présenter dans une tenue correcte et adaptée. Le port d'une protection individuelle céphalique (normes NF EN 1384) est obligatoire.

Le contenu des savoirs d'équitation éthologique

IMPORTANT : dans l'ensemble de ce programme, le terme « EMBÛCHE » est à prendre au sens littéral, cela peut être le passage d'une bâche, des épreuves naturelles, passages étroits, et n'implique pas automatiquement un saut...

Tableau récapitulatif des objectifs

Objectifs généraux		Savoir	Confiance <i>Etre capable de</i>	Respect <i>Etre capable de</i>
Initiation à pied	Comprendre et approcher le cheval.	1	Capter l'attention et obtenir la confiance réciproque en abordant le cheval.	- Aborder un cheval dans le respect mutuel des espaces personnels. - Mettre un licol en ayant obtenu l'acceptation du cheval.
	Communiquer à pied à distance réduite en filet ou en licol.	2	Capter l'attention et obtenir la confiance réciproque à tout moment de la séance.	- Contrôler l'allure et la direction : sur terrain nu sans embûches* ; lors du passage d'embûches* simples. En utilisant différents types de conduite (devant, à côté, derrière). - Pouvoir mobiliser l'avant-main et l'arrière-main dans la décontraction, depuis l'arrêt.
Initiation à cheval	Communiquer avec son cheval monté.	3	Obtenir une relation mutuelle attentive dans le relâchement et la décontraction du cheval et à tout moment de la séance.	- Contrôler l'allure et la direction, aux trois allures, indépendamment d'autres chevaux, sur terrain nu sans embûches* (ou embûches simples). - Pouvoir mobiliser l'avant-main et l'arrière-main dans la décontraction, depuis l'arrêt, au pas et au trot.
Perfectionnement à pied	Communiquer plus finement à pied en liberté et à la longe.	4	Obtenir à distance une relation mutuelle attentive dans le relâchement et la décontraction du cheval.	- Contrôler la vitesse et la direction sur un tracé précis dans chaque allure : - dans un espace fermé en liberté - sur un terrain nu et lors du passage d'embûches* avec la longe.
Perfectionnement à cheval	Affiner la communication à cheval.	5	Conserver une relation mutuelle attentive dans le relâchement et la décontraction du cheval pendant la séance.	- Contrôler la vitesse et la direction sur un tracé précis dans chaque allure en carrière et à l'extérieur : - sur terrain nu sans embûches ; - lors du passage d'embûches*. - Combiner la mobilisation des différentes parties du cheval.
* Le terme « embûche » est à prendre au sens large (passage étroit, monter dans un van, descentes...), il n'implique pas automatiquement un saut.				

La rédaction des règlements est liée à un temps et à un contexte donné. Pour rester pertinents et adaptés aux exigences du terrain il est nécessaire de les faire évoluer.

Seules les propositions que vous ferez parvenir **par écrit** à la Direction Technique Nationale de la FFE, avant le mois de septembre de chaque année, seront prises en compte dans le cadre de cette amélioration réglementaire.

Pour nous faire parvenir vos remarques, adressez vos courriers à : FFE Formation, Parc Equestre, 41600 Lamotte Beuvron.